

Séance ordinaire du Conseil communal du 30.03.2026

Présidence : Christophe Blanc

Procès-verbal 33/2026

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 30 mars 2026
2. Approbation du procès-verbal du 23 février 2026
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions
5. Préavis n° 02/2026 : Transformation, assainissement des installations existantes et surélévation du Collège du Mottier B et aménagement de 11 classes et d'une médiathèque provisoire en éléments modulaires - Demande de crédit complémentaire de CHF 3'052'805.50 TTC
6. Préavis n° 03/2026 : Création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes
7. Réponse de la Municipalité au postulat Véronique Blanc « Un arbre, un enfant »
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Rolf Schneider « Se promener par Monts et par vaux et Mont Parcours Vita »
9. Postulat Chimène Maraviglia « Pour une sécurité optimale des usagers aux abords du Pont St-Michel »
10. Communication de la Municipalité
11. Communication du Président et du bureau
12. Propositions individuelles et divers

Le Président, **Christophe Blanc**, ouvre la séance à 20h00 à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière, la secrétaire et son assistante, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 57 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Mmes Raphaëlle Urfer, Brigitte Besson, Natalie Betscha, et MM. Alexandre Cudré-Mauroux et Solomandimby Marguerat

Absent : M. Nicolas Dupuis

Vacant : 1 siège MC-SEL
1 siège, jusqu'au 30.06.2026

Le quorum est atteint.

Le **Président** invoque la protection divine sur les débats du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour du 30 mars 2026

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

2. Approbation du procès-verbal du 23 février 2026

Le Président revient sur la demande de transcription des interventions du point 11 au mot à mot car en réponse, il a eu quelques hésitations par rapport à ce qu'il avait annoncé en début de séance. Il précise, après vérifications, qu'il n'existe aucune information, que cela soit dans les procès-verbaux de séances du Conseil ou du Bureau, au sujet du fait qu'un membre du Conseil puisse faire une simple demande de transcription au mot à mot d'un point en particulier. Il fait donc son *mea culpa*. De fait, c'est la décision approuvée lors de la séance du Conseil du 9 décembre 2024 de passer au procès-verbal synthétique qui prédomine, et dans le cas où un membre du Conseil ou un membre de la Municipalité souhaiterait que la transcription d'un de ses arguments reflète mieux ses propos tels qu'enregistrés, lui seul peut en faire la demande lors de la mise en discussion du PV.

M. Barry Lopez remercie le président pour ses explications. La retranscription exacte de ses propos ne lui pose pas de problème. Cependant, il apprécie que les décisions prises par le Conseil communal soient respectées. Il ne demandera pas de modification, ni d'amendement, mais s'abstiendra de soutenir ce procès-verbal.

- **Le procès-verbal du 23 février 2026 est accepté à la très large majorité**

Acceptent : 50 Refuse : 1 Abstentions : 5

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

8^e Journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique (JRCLUP)

Comment améliorer notre lobbying auprès des politiques ?

Invitation annexée au procès-verbal, sur le site internet communal. Inscription à effectuer directement auprès de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au moyen du bulletin joint.

4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions

Le bureau du Conseil a reçu la démission¹ de M. Aydin Durmaz du Conseil communal et de son bureau avec effet au 16 mars 2026.

Pour le remplacer au sein du Bureau, le groupe Mont citoyen présente

Mme Véronique Blanc qui accepte son élection.

Pour le remplacer au sein du Conseil communal, le groupe Mont citoyen présentera son/sa candidat.e lors de la prochaine séance du 18 mai 2026.

5. Préavis n° 02/2026 : Transformation, assainissement des installations existantes et surélévation du Collège du Mottier B et aménagement de 11 classes et d'une médiathèque provisoire en éléments modulaires - Demande de crédit complémentaire de CHF 3'052'805.50 TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Alfred Belet donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Marc Maillard donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions de ce préavis.

Mme Anne-Sophie Hamoir constate que l'assainissement de l'aula représente la moitié du surcoût. Sa rénovation complète n'était-elle pas prévue dès le départ ? Quelle était la nature des dommages et qui en était responsable ? Est-ce que la Commune a reçu un dédommagement ?

M. Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, explique que l'aula a été inondée à la suite d'importants dégâts causés lors des travaux. La Commune a saisi cette opportunité pour effectuer une rénovation complète afin d'offrir une infrastructure moderne, complète et définitivement viable.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, ajoute que la Commune a reçu un dédommagement de CHF 100'000.-.

M. Richard Nicole, membre de la CCU, rappelle que, concernant les écoles notamment, les décisions se prennent souvent dans l'urgence. Le Conseil communal se retrouve donc souvent pris en otage. Il votera non à ce préavis.

M. Philippe Hayward demande si lorsqu'une seule entreprise répond à un appel d'offres la procédure est caduque ? Ne faudrait-il pas avoir au moins deux offres comparatives pour pouvoir se prononcer ?

M. Olivier Descloux, municipal, explique que la seule entreprise ayant répondu ne savait pas à ce moment-là qu'elle était la seule et qu'il y avait de fait concurrence. Cette situation ne suffit pas pour recommencer une nouvelle procédure.

Mme Kate Muddiman-Frey estime que les travaux du chantier auraient pu être divisés en deux parties par exemple, pour au moins recevoir deux offres.

M. Olivier Descloux, municipal, précise que deux entreprises se sont séparées le travail. Cependant, après analyse et revue du projet, le fait d'avoir divisé le chantier a peut-être rendu le marché moins attractif. Il est plus simple d'avoir une entreprise générale pour l'entier du chantier car cela amène une meilleure coordination. Pour le collège de Champs-d'Aullie, plusieurs soumissions leur sont parvenues, ils ont donc pu adapter leur manière de faire.

¹ Courrier annexé au procès-verbal.

- **Le préavis n° 02/2026** Transformation, assainissement des installations existantes et surélévation du Collège du Mottier B et aménagement de 11 classes et d'une médiathèque provisoire en éléments modulaires - Demande de crédit complémentaire de CHF 3'052'805.50 TTC **est accepté à la large majorité.**

Acceptent : 48 Refusent : 2 Abstentions : 6

6. Préavis n° 03/2026 : Création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Antoine Chamot donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Martin Müller donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions de ce préavis.

- **Le préavis n° 03/2026** Création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes **est accepté à l'unanimité.**

7. Réponse de la Municipalité au postulat Véronique Blanc « Un arbre, un enfant »

La réponse ainsi que le rapport de la commission ad hoc se trouvent sur le site internet communal.

Mme Véronique Blanc donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter la réponse de la Municipalité et de classer ce postulat.

Le Président, M. Christophe Blanc, qui cède sa place à sa vice-présidente pour prendre la parole, est surpris par la baisse des naissances enregistrée au niveau communal (p. 6 du rapport de la Municipalité). Est-ce que la Municipalité a une explication à ce sujet : moins de familles qui s'installent, plus de célibataires ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, informe qu'il s'agit d'une constatation communale, cantonale, nationale et même internationale.

Mme Kate Muddiman-Frey, concernant la mise en avant d'actions existantes, qui sont positives, se demande en quoi elles remplacent la dimension symbolique et fédératrice de l'événement « Un arbre, un enfant » qui vise à créer un lien durable entre les familles et la commune ?

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, explique que la Municipalité s'est essentiellement concentrée sur les aspects pédagogiques. Il ne s'agit pas de remplacer une action par une autre. Cela ne devrait pas concerner que les naissances mais également tous les enfants d'une manière générale, dont ceux arrivant dans la commune.

- **La réponse de la Municipalité au postulat de Véronique Blanc « Un arbre, un enfant » est acceptée à l'unanimité moins deux abstentions**

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Rolf Schneider « Se promener par Monts et par vaux et Mont Parcours Vita »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, informe que d'un point de vue foncier la Commune n'est toujours pas propriétaire du terrain se situant entre l'ancienne déchetterie et le pont St-Michel. Les conclusions d'une étude de faisabilité remises en novembre 2025 ont révélé des contraintes techniques importantes (ancienne déchetterie-pont St-Michel-chemin forestier). Une analyse complémentaire, qui devrait être remise à la Municipalité fin avril, vise à évaluer de manière précise les coûts de réalisation mais aussi les impacts sur la biodiversité et l'écosystème forestier. Ces démarches prennent du temps, notamment avec le Canton, car cela touche la sécurité routière, la proximité d'infrastructures existantes ou encore l'impact environnemental (abattage potentiel d'arbres). Le pont St-Michel fera l'objet d'adaptation en fonction du tracé qui sera retenu. L'objectif actuel est de garantir une accessibilité conforme et sécurisée pour les piétons, notamment par l'aménagement ou la mise en conformité du trottoir. Au vu des études en cours et des validations encore nécessaires, la Municipalité ne peut pas, à ce stade, venir devant le Conseil communal présenter son préavis détaillé.

M. Rolf Schneider est satisfait de la réponse, même si cela fait déjà bien longtemps que des changements sont attendus.

9. Postulat Chimène Maraviglia « Pour une sécurité optimale des usagers aux abords du Pont St-Michel »

Mme Chimène Maraviglia retire son postulat, au vu de la réponse donnée par Mme Nadège Longchamp au point précédent.

10. Communication de la Municipalité

Les communications se trouvent sur le site internet communal. Ci-dessous, quelques compléments :

Parc naturel du Jorat

La commune du Mont-sur-Lausanne étant membre de l'association Parc du Jorat, M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, invite les membres du Conseil à prendre connaissance de leur rapport d'activités 2025. A noter que la population est invitée à participer aux différentes activités prisées que l'association met sur pied pour sensibiliser notamment les jeunes à l'entretien et la valorisation des forêts.

Plan stratégique des sports horizon 2030 - brochure

Présentation² diffusée par M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions, et M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité.

Mme Viviane Prats Alvarez, en consultant le site du FC Le Mont, relève qu'il n'y a aucune équipe féminine.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, confirme que le club rencontre des difficultés pour la promotion du foot auprès des filles, et que tout comme le FC Le Mont, il trouve la situation peu heureuse. Les filles montaines ont tendance à se tourner vers le FC Concordia Lausanne qui offre de très bonnes formations aux équipes féminines.

² Annexée au procès-verbal, sur le site internet communal

M. Olivier Descloux, municipal, informe que Le Mont Basketball Club (LMBC) accueille les filles.

Mme Véronique Blanc précise qu'il n'existe aucune équipe féminine junior.

M. Olivier Descloux, municipal, reconnaît qu'il y a encore des efforts à faire.

M. Alain Chabloz, agriculteur, concernant la photo se trouvant en 1^{ère} page de couverture de la brochure – personne courant apparemment à travers champs – espère que cela ne se produira pas trop souvent.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, rassure, en espérant que les gens ne courront que sur des itinéraires balisés.

Permis de construire de la Valleyre

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe que le Tribunal fédéral a rejeté le recours formé par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne contre la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) qui l'avait enjoint à mettre à l'enquête publique les demandes de permis de construire déposées par les propriétaires du secteur de la Valleyre. La Commune est donc sommée de mettre à l'enquête ces bâtiments en vue d'un permis de construire - qui ne sera pas délivré car la zone de réserve confère à la Municipalité le droit de le refuser. Cet arrêt ne remet pas en cause le processus de replanification de la Valleyre. Des démarches participatives auront lieu en juin. L'occasion également de faire une pesée des intérêts notamment en termes de risque financier et de la pénurie de logements.

Mme Anne-Sophie Hamoir demande, dans le cas où la Commune refuserait les permis de construire, si elle courra à nouveau le risque de se voir entraîner dans une nouvelle procédure auprès des tribunaux ? Et qu'est-ce que cela impliquera en termes de délai par rapport à la zone réservée ?

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, précise que les dossiers reçus n'ont pas été analysés par les services, ils seront mis à l'enquête tels quels, potentiellement non réglementaires. Au vu de la zone réservée, la Commune refusera les mises à l'enquête. Il faut donc effectivement s'attendre à une nouvelle procédure. A noter que les propriétaires ont fait recours contre la zone réservée. Tout est sujet à recours, de part et d'autre. Le Conseil d'Etat a validé la zone de réserve, renouvelable encore trois ans, le temps de la nouvelle planification - qui est la mise en œuvre de l'initiative populaire. Si la zone réservée est annulée à la suite du recours des propriétaires, la Municipalité ne sait pas encore ce qu'il se passera. Ce dossier important demande d'avancer étape par étape.

11. Communication du Président et du bureau

08.03.2026 : Elections communales et complémentaire CE VD + votations CH

Cette journée a été longue et ardue. Les résultats ont tardé à arriver mais, contrairement à d'autres communes qui ont dû procéder à un recomptage le lendemain, ils étaient justes.

29.03.2026 : 2^{ème} tour élection Municipalité et complémentaire CE VD

Le Président remercie Mme Anne-Sophie Hamoir, vice-présidente, et le bureau électoral pour le bon déroulement du dépouillement.

Le Président profite de féliciter les élu.e.s, mais tient également à saluer l'engagement des candidat.e.s non élu.e.s car déposer sa candidature au verdict populaire est noble mais le résultat peut parfois être abrupte. Il les remercie pour leur candidature et espère que leur déception ne durera pas trop.

Registre des intérêts – Contrôle des déclarations - Suite et fin pour la législature 2021-2026

Par ordre alphabétique – une vingtaine de membres du Conseil communal restent à contrôler. L'occasion d'envoyer une mise à jour de sa déclaration si la situation a changé depuis la dernière version transmise au secrétariat du Conseil.

Organisation des commissions pour la législature 2026-2031

Les mandataires recevront prochainement une proposition de date pour une séance.

Législature 2026-2031 – Mise en place des nouvelles autorités communales

Réserver la date : 29.06.2026 à 16h00 – Aula du Mottier B

Le Président remercie le secrétariat municipal d'aviser les nouveaux élus.

Mme Yolanda Müller Chabloz constate qu'il s'agit du premier jour des vacances scolaires d'été. Quelques élus ne seront malheureusement probablement pas là.

Le Président informe qu'il s'agit d'un souhait reçu de Mme le Préfet – qui doit mettre en place d'autres autorités communales du district lausannois durant la même période.

12. Propositions individuelles et divers

M. Christian Albrecht demande de l'aide aux membres du Conseil communal pour relire une motion qu'il souhaiterait déposer pour la « future rentabilité du M3 au Mont-sur-Lausanne ». Pour ce faire, il distribuera un brouillon à l'issue de la séance.

Mme Viviane Prats Alvarez demande, au vu des dernières élections communales, quel message certains élus ont voulu faire passer ? Il s'agit d'un retour en arrière scandaleux, avec le refus d'une élection tacite qui aurait déjà pu se faire à la suite du 1^{er} tour pour la Municipalité. Elle remercie l'Alliance montaine, le SEL, le Mont citoyen, d'avoir accepté le principe d'une alliance tacite, ce qui n'a finalement pas pu se faire à cause d'un seul groupe qui a manqué de vision vis-à-vis de la situation actuelle et qui a cruellement manqué de solidarité envers la seule candidate féminine.

M. Stéphane Simon rappelle que lors d'élections se sont les électeurs qui décident et non les partis.

M. Alain Chabloz informe que la Jeunesse du Mont organisera la manifestation du tir cantonal au mois de septembre. La Société de développement du Mont (SDM) soutient cette démarche notamment de manière financière. Est-ce que la Commune apporte également une contribution ?

M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, répond que la Municipalité soutient déjà cette démarche en termes d'administration, d'infrastructures et de terrain, notamment en collaboration avec les Services de la voirie et des espaces verts, et qu'une aide financière pourra se faire sur la base de devis que la Jeunesse doit présenter.

M. Alexandre Cevey, en tant que président de la SDM, précise que la société prête la somme de CHF 10'000.- sans intérêt à ces jeunes apprentis en manifestation. Le caissier sera également mis à leur disposition. Ces jeunes n'ont pas encore beaucoup d'expérience et il s'agit de s'occuper d'un gigantesque événement. Toute aide est donc bienvenue.

M. Marc Maillard, concernant les travaux se trouvant à la route de Lausanne et à la route du Rionzi, constate que les ouvriers brillent parfois par leur absence. Ne pourrait-on pas, dès lors que les routes sont ouvertes, faire en sorte que le personnel de chantier soit présent pour l'avancée de ces travaux qui n'en finissent plus.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructure et mobilité, remontera ce constat au service concerné.

Contre-appel : Valentin Henny, Régis Lagniaz, Olivier Maggioni

Absent : Nicolas Dupuis

Le Président lève la séance à **21h36**.

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 mai 2026 à 20h00, à la salle du Conseil communal.

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 avril 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Christophe Blanc



La secrétaire

Alexandra Magnenat

Annexe : Démission de M. Aydin Durmaz du Conseil communal et du Bureau

Aydin DURMAZ
Chemin de Pré-Marin 21
1052 Le Mont-sur-Lausanne

À l'attention de
Monsieur le Président du Conseil
communal
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Objet : Démission du Conseil communal

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 mars 2026

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Membres du Conseil,

Par la présente, je vous informe de ma décision de mettre fin à mon mandat au sein du Conseil communal, pour des raisons privées, avec effet au 16 mars 2026.

Durant quatorze années d'engagement, dont cinq années au sein du Bureau du Conseil communal en qualité de scrutateur, j'ai eu le privilège de m'impliquer dans la vie de notre commune et de contribuer, à mon niveau, au fonctionnement de nos institutions. Ces années m'ont permis d'apprécier la richesse des échanges, la qualité des débats et l'importance du travail accompli au service de la collectivité.

Je garderai un souvenir très positif de cette expérience et des collaborations établies avec l'ensemble des membres du Conseil ainsi qu'avec les autorités communales.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance, les échanges et les moments partagés au cours de ces années et vous adresse mes meilleurs vœux pour la poursuite de vos travaux au service de notre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Aydin Durmaz

